

Castel Investissements
E.U.R.L. au capital de 1 100 000 €
Siège social : Centre d'affaires La Concorde Bal 113
24 Rue Lamartine
38 320 EYBENS
913 373 767 RCS GRENOBLE

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 11 JUIN 2026**

Extrait du procès-verbal relatif à l'affectation du résultat
De l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le **bénéfice de l'exercice s'élevant à 18 840,39 €** de la manière suivante :

- | | |
|---|--------------------|
| ▪ Au poste « réserve légale », la somme de | 1 040,39 € |
| ▪ A titre de dividendes, la somme de | 17 800,00 € |

Le dividende unitaire est donc de 0,02 €.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 30 juin 2026.

L'associé unique prend acte que :

- Depuis le 1^{er} janvier 2026, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique de 31,4 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 18,6 % de prélèvements sociaux,
- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement d'impôt sur le revenu de 12,8 % les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs, ou 75 000 € pour les contribuables soumis à une imposition commune. La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et sera indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 17 800,00 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

En outre, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

tz

Enfin, en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par un associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- À prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- À cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associé unique rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2024	24 166,00 €	Néant	Néant
2023	Néant	Néant	Néant
2022	40 000,00 €	Néant	Néant

Fait à EYBENS,
Le 11 juin 2026

CERTIFIE CONFORME
A
L'ORIGINAL

Monsieur Thomas CASTEL,
Gérant

Signature





Castel Investissements

Centre d'affaires La Concorde Bal 113

24 Rue Lamartine

38 320 EYBENS

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Signature du dirigeant :

**CERTIFIE CONFORME
A
L'ORIGINAL**

Teorem Grenoble

29 avenue Felix Viallet, 38000 Grenoble

04 76 86 37 00

www.gallo.fr

SARL au capital social de 334 950,00 € inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables d'Auvergne-Rhône-Alpes

SIREN : RCS Grenoble 448 330 159

Désignation de l'entreprise		SARL CASTEL INVESTISSEMENTS		24 Rue Lamartine		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		38320 EYBENS		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
SIRET		9 1 3 3 7 3 7 6 7 0 0 0 1 5		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122025		31122024	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	3 273	030	2 235	1 038	1 693
	Immobilisations financières* (1)	040	1 100 072	042		1 100 072	1 100 072
	Total I (5)	044	1 103 345	048	2 235	1 101 110	1 101 765
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	72 000	070	72 000	111 805	
		072	7 132	074	7 132	185	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	16 520	086	16 520	8 075	
	Total II	096	95 653	098	95 653	120 065	
	Total général (I + II)	110	1 198 998	112	2 235	1 196 763	1 221 830
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 100 000		1 100 000		
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126	16 493		9 052		
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136	18 840		31 607		
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
Total I	142	1 135 334		1 140 659			
Provisions pour risques et charges	Total II 154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	390		378		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 12 000)	172	13 613		45 714		
	Comptes courants d'associés	173	23 432		35 079		
	Autres dettes	175	23 995				
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176	61 430		81 171			
Total général (I + II + III)	180	1 196 763		1 221 830			
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

BGFIP N° 2033-B-SD2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL CASTEL INVESTISSEMENTS		Exercice N clos le 31122025		Exercice N-1 clos le 31122024		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210					
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons	215	214					
		intracommunautaires	217	218	120 000	150 000			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222					
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226					
	Autres produits			230					
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	120 000	150 000			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234					
	Variation de stocks (marchandises) *			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238					
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnement)*			240					
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	3 137	3 650			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	393	244	393	(227)			
	Rémunérations du personnel *			250	74 000	76 500			
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant)	380	31 327	252	31 327	33 681			
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al 3 du CGI)	255		254	655	655			
	Dotations aux dépréciations			256					
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262					
		260							
		Total des charges d'exploitation (II)			264	109 512	114 258		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	10 488	35 742		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	10 000				
	Produits exceptionnels (IV)			290					
	Charges financières (V)			294					
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	347		300					
		348							
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	1 648	4 135			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	18 840	31 607		
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	18 840	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1 648				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	500				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		989				
ZFA NG (44. quaterdecies)		345		344					
Zone franche urbaine (44. octies A)		987		127					
dont divers* { Créance due au report en arrière du déficit Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		346		655		641		10 000	
		643		645		647			
		648		649		990			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	10 988	354			
Déficits		Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356				
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :					360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	10 988	372			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

T2